

SEANCE DU 22 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION

15/05/2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-deux mai à vingt heures

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie POËTTE, maire

DATE D'AFFICHAGE

15/05/2026

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

Etaient présents :

Messieurs : BAYEUX Franck, VUILLAUME Thierry, GAUDIN Sylvain, QUELIN Edouard, ROBERT Rémi, BLANCHETIER Thierry, Mesdames SAILLIOT Elise, Renée-Claire GILLIS, Eléonore LANTY, Vanessa PENOT, Tatiana VINAS, Isaline LEFEVRE,

Absents :

Jerzy BERESZCZYNSKI, excusé, a donné pouvoir à Edouard QUELIN

Sophie MIMOUN, excusée, a donné pouvoir à Jean-Marie POËTTE

Secrétaire : Isaline LEFEVRE

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 14 avril 2026

Le Conseil municipal, après lecture par

1 ABSTENSION

14 voix POUR

adopte le compte rendu du 14 avril 2026,

Suite à la dernière séance, Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Ingrid CONFIAC de son siège de conseillère municipale. Suite à la démission successive des suivants de liste, Monsieur le Maire informe que le siège vacant est pourvu par Madame Elise SAILLIOT confirmé par courrier adressé le 27 avril 2026.

Par ailleurs, il demande au Conseil municipal si une délibération peut être rajoutée à l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit de pouvoir rembourser à Madame Pénot l'achat de 4 poubelles de rue au prix de 65.95€ l'unité ainsi que des distributeurs à sacs pour déjections canines ; montant de la commande 390.55€ commande qui serait effectuée sur internet afin d'obtenir un meilleur prix que sur catalogue.

***Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)**

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de renouveler également les membres des commissions de contrôle des listes électorales.

Il rappelle les missions de la commission :

- s'assure de la régularité de la liste électorale,
- statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire.

Elle se réunit :

- systématiquement entre les 24e et 21e jours avant chaque scrutin
- obligatoirement une fois par an, en fin d'année, les années sans scrutin

Les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour 6 ans.

Monsieur le Maire fait part des modalités de désignation desdits membres :

Ne peuvent siéger au sein de la commission : Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quelle que soit sa délégation) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

Sur les 5 membres à nommer, trois conseillers municipaux doivent appartenir à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de sièges, **pris dans l'ordre du tableau** parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les deux autres conseillers municipaux composant la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal :

si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, il s'agit de **deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Monsieur le Maire propose donc à Messieurs Jerzy BERESZCZYNSKI, Rémi ROBERT et Edouard QUELIN situés dans l'ordre du tableau après le Maire et les Adjointes s'ils sont volontaires.

Monsieur le Maire propose ensuite à Monsieur Thierry BLANCHETIER et Madame Elise SAILLIOT, appartenant à la deuxième liste ayant obtenu deux sièges s'ils sont volontaires.

Les cinq conseillers municipaux acceptant de composer la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal,
À l'unanimité,

Désigne

- Monsieur Jerzy BERESZCZYNSKI, conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire – titulaire
- Monsieur Rémi ROBERT, conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire – titulaire
- Monsieur Edouard QUELIN, conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire – titulaire
- Monsieur Thierry BLANCHETIER, conseiller municipal 1er liste minoritaire – titulaire
- Madame Elise SAILLIOT, conseiller municipal 2ème liste minoritaire – titulaire

Précise que la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Renouvellement du dispositif téléassistance 2026-2029

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au dispositif de téléassistance conclu avec le Département des Yvelines & Hauts de Seine et la société Vitaris. Le marché actuel arrive à échéance le 30 juin 2026.

L'Agence AutnomY, créée en 2021, porte de ce marché pour le compte du Département des Yvelines nous informe que, suite à une nouvelle consultation lancée, la société Vitaris a été de nouveau retenue pour la période 2026-2029.

Dans le cadre, les services du Département proposent à la commune de Villette de renouveler l'adhésion au dispositif de téléassistance en délibérant en ce sens.

Dans le cadre de ce nouveau marché, les tarifs évoluent afin notamment d'intégrer les améliorations techniques des équipements, cependant Monsieur le Maire informe que le Département des Yvelines & Hauts de Seine, via l'Agence AutnomY, maintiennent un engagement financier fort en prenant 23% du coût de l'abonnement de base ; ainsi le reste à charge reste maîtrisé pour les usagers.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer

Le Conseil municipal,
À l'unanimité,

Décidé de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif de téléassistance pour la période 2026-2029,
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre l'Agence AutnomY – la société Vitaris – Commune de Villette

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS/INFORMATION DIVERSES

Intervention JM est ce qu'on met ?

Temps travail Maire

Nombre d'heures 177 heures

Les dates à retenir

Dimanche 31 mai Journée Roller sur le terrain de tennis à Villette – goûter assuré par les mamans
 Samedi 6 juin Fête du Vélo organisée par la CC Pays Houdanais – 13h à 18h de la Pisciculture
 Dimanche 7 Juin Fête des Voisins organisée par l'ASCV
 Dimanche 14 Juin course La Villettoise organisée par l'ASCV

14 Juillet

Monsieur le Maire aborde l'organisation du repas du 14 Juillet :

Un appel bénévole aux bénévoles va être lancé pour notamment le 13 juillet après-midi, installation bache et le 14 juillet matin préparation buffet apéritif+préparation

La Commission fête et cérémonies va être convoquée pour affiner l'organisation. Monsieur le Maire précise que des plats spéciaux (sans viande etc) doivent être prévus.

Location tables-chaises

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si la location des tables et des chaises pourrait être envisagée pour les administrés ce qui permettrait d'avoir quelques rentrées d'argent pour la commune. Le Conseil émet un avis favorable ; le sujet va être affiné au niveau des tarifs de location, encaissements etc... et fera l'objet d'un point à un prochain conseil.

Travaux

Déplacement portail garderie.

Intervention Mr Bayeux Franck : projet récupérer salle où est la garderie pour faire autre chose

Naissances

Plantation arbre par naissance : haie ou arbre pour reboiser pointe au tennis. 1/an avec les prénoms à chaque branche.

Trouver qq chose de distinctif ?

Cadeaux de Noël

Budget colis comment réduire ? Travail de la commission fête et cérémonie idées pour colis

Sonnerie cloche ne fonctionne plus

L'entreprise va intervenir pour réglage

Rôle des commissions

Monsieur Thierry BLANCHETIER ayant abordé le sujet des commissions en début de séance reprend le sujet de l'organisation des commissions communales. Il déplore la manque d'informations sur leur rôle, fonctionnement, fréquence de convocation etc qu'il n'a pas eu lorsqu'il est entré au sein du Conseil municipal.

Monsieur Bayeux informe que leurs organisations est en cours d'élaboration. Madame Gillis confirme qu'un travail tous ensembles des commission sur un an peut être est nécessaire, afin que tout le monde s'approprie le travail

CCID

24 personnes à proposer pour donner à la DDFIP qui tirera au sort 6 titulaires et 6 suppléants

La liste va être déposée auprès de leurs services

Monsieur Bayeux prend la parole.

L'entretien des haies n'est pas fait par de nombreux administrés.

Il informe que plusieurs chiffrages sont en cours pour remplacer le poteau incendie Rue de Chavannes cana diam 80 remplacée par BAC avec panneau et pour en installer un Rue de Paris ; de plus un chiffrage pour intervenir sur les bouches à clé est demandé pour celles déformées.

HC élec : pas encore. Sie ely laigné avec autres fournisseurs. Nouvelles plages en place mais au niveau gouvernement tarif transport élec n'arrive pas à s'aligner avec l'Etat

Enfin plusieurs questions ont été posées :

- Révision du PLU est elle prévue : oui, pour que celui-ci soit compatible d'ici 2028 avec directives gouvernementales
- Site internet de la mairie : actuellement en maintenance à partir du 19 Juin nouveau projet site internet présentation
- procédure judiciaire infraction en matière d'urbanisme : la procédure judiciaire est en cours
- modification du prix de l'eau : dossier en cours

Monsieur Gaudin prend la parole pour demander si un panneau pouvait être installée sur l'île qui a été dernièrement nettoyée « île réservée pêcheurs »

Monsieur Bayeux conclu qu'il serait bon à l'arrivée des beaux jours, de faire un boitage dans le village afin de rappeler les règles du bien vivre entre voisins.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire demande si la personne dans le public veut prendre la parole.

Monsieur Dezert demande uniquement quels supports vont être utilisés pour véhiculer les informations communales ? Le réseaux Watts app, facebook est actif ; le site internet encore en maintenance.

La séance est levée à 21h50
